



## **POUR LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS ! NON AUX EXPULSIONS LOCATIVES**

A partir du 15 mars, c'est le retour des expulsions locatives, cette lourde menace pèse sur des milliers de familles. Les expulsions avec interventions de la force publique ont augmenté de 48% en Ile de France sur les 3 dernières années. Les populations les plus démunies sont les premières victimes de cette pratique inhumaine, victimes d'une pénurie de l'offre de logement social. La production massive de logements sociaux pour assurer le droit au logement pour tous est une urgence sociale !

**S**e loger pour les Franciliens relève de plus en plus du défi !

Pour les salariés, les chômeurs, les retraités, les étudiants, accéder à un logement disposant des commodités de confort, d'hygiène et de sécurité, est une préoccupation prioritaire.

**La crise du logement s'est aggravée en Ile de France. Le nombre de demandeurs de logements sociaux explose :** 374 000 familles sont en attente d'une réponse favorable et 40 % remplissent les conditions de demandeurs prioritaires.

De nombreux foyers, familles monoparentales, jeunes, vivent dans des conditions indignes ou précaires. Plus de 40 000 personnes sont même sans abri dont 30 % sont salariés et vivent au quotidien le stade ultime de l'exclusion, celui de ne plus avoir un toit.

**Cherté des loyers, explosions des prix, marché immobilier spéculatif, vente à la découpe, pénurie de logement sociaux, désengagement de l'Etat...**

Pourquoi cette crise du logement ?

Le quasi abandon du financement public depuis 30 ans, a laissé place à des politiques successives de cadeaux aux bailleurs privés, à une défiscalisation de l'investissement locatif privé (Loi De Robien – Loi Borloo).

Les conséquences aujourd'hui sont lourdes :

→ **La production de logements sociaux a chuté.** Elle n'a pas suivi l'évolution des besoins. Le pays affiche un déficit de 900 000 logements, dont 600 000 logements sociaux.

→ **Le coût des loyers a explosé :** La part moyenne consacrée au logement dans le budget des familles est de 24,7 % en France, de 30 % en Ile de France, voire de 40 à 50 % pour un smicard ! Cette réalité est aggravée par les bas salaires, la précarité, le chômage.

→ **La ségrégation sociale s'accroît :** Malgré la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU) imposant aux communes de plus de 50 000 habitants de disposer a minima de 20 % de logements sociaux, en Ile de France 60 % n'ont pas rempli les objectifs de la loi, et 10 % n'ont même pas financé un seul logement social en cinq ans !

**En 2008**, le gouvernement veut aller encore plus loin : malgré le « flop » du dispositif Borloo, qui affichait une volonté d'une France de propriétaires, de résidences principales à 100 000 €

↳ 2 ans plus tard, à peine quelques dizaines sont en construction.

Le Président Sarkozy persiste dans sa politique de régression sociale : vente de 40 000 logements sociaux par an et remise en cause du droit au maintien dans les lieux à chaque renouvellement de bail. Cela conduirait inexorablement à jeter de

nouvelles familles à la rue, alors que, à quelques jours du 15 mars, 120 000 foyers sont menacés d'expulsion en Ile de France et que les loyers et l'immobilier n'ont jamais été aussi chers, avec des salaires et un pouvoir d'achat en berne.

**Pour la CGT, agir pour le droit au logement pour tous, sans discrimination de nationalité ou de situation est une priorité !**

↳ Il faut arrêter les expulsions, les coupures d'eau, d'électricité, de chauffage, dans le parc privé comme dans le parc public, il faut répondre aux situations d'urgence et héberger les sans abri.

↳ La quittance (loyer et charges) des locataires ne doit pas excéder 20 % de leurs revenus.

**Garantir le droit au logement**, pose l'exigence de réorienter les choix budgétaires, d'arrêter les cadeaux fiscaux aux bailleurs privés et de relancer une production massive de logements sociaux.

**En France : 3,2 millions** de personnes sont mal logées,  
**6 millions** sont en situation de réelle fragilité face au logement (habitat dégradé, personnes menacées d'expulsion, hébergées chez un tiers).  
**1,3 millions** de familles sont en attente de logement social.  
**En Ile de France** : 374 000 familles sont en attente de logement social.

↳ Il faut imposer la production de logements sociaux (minimum 20 %) dans les communes qui en sont dépourvues ;

↳ Il faut libérer du foncier, notamment celui détenu par l'Etat, céder les terrains aux bailleurs sociaux à des prix compatibles permettant la construction de logements sociaux ;

↳ Il faut que chaque entreprise cotise au 1 % logement, pour que celui-ci contribue efficacement à la réponse aux besoins des salariés.

Le droit au logement, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires sont les principales préoccupations des salariés.

Pour les salariés, les loyers flambent !  
Pour les patrons, les aides financières (65 milliards aux entreprises) et les exonérations fiscales et de cotisations sociales (15 milliards) se multiplient !  
Ensemble exigeons la construction de 60 000 logements par an sur 5 ans en Ile de France, les moyens financiers et fiscaux existent !

Une ségrégation spatiale forte et un déséquilibre régional : 50 % du logement social est concentré sur 8 % de communes. Sur les 374 communes concernées par la loi SRU, 186 ne respectent pas le quota de 20% de logements sociaux  
Saint-Maur des Fossés (94) 3,5 % , Neuilly sur Seine (92),2,6 % , Versailles (78)16,1 %  
Paris (75) 14,3 %.

## **CONTRE LA BANALISATION DU LIVRET A POUR LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL**

Sous couvert de concurrence libre et non faussée, cédant aux injonctions de la commission européenne, le gouvernement veut réformer la distribution (Banque Postale, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel) et la collecte (Caisse des Dépôts et Consignation) du livret A. Si la distribution du livret A était banalisée, le patronat bancaire, exempt de toute mission de service public, s'en servirait pour détourner les fonds de l'épargne populaire vers la spéculation financière. Les conséquences seraient désastreuses :

↳ Pour le financement du logement social qui repose quasi exclusivement sur les fonds collectés par la Caisse des Dépôts et Consignation, provenant du livret A ;

↳ Pour la lutte contre les exclusions bancaires, le livret A constitue pour les plus démunis, l'accès aux moyens de paiement et pour 420 000 personnes, le seul accès au droit au compte.

LA CGT rejette la banalisation du livret A et propose le maintien et le développement de ce financement du logement social, des missions de service public et d'intérêt général de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Poste